
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FÉVRIER 2022

PROCES VERBAL

Le premier février deux mil vingt-deux, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, TERRIEN Agnès ; Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Mesdames BLANCHARD Maryline, LACHAUD Elsa, SORIN Virginie, Messieurs LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Bruno.

Madame Véronique GALLAIS a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 07 décembre 2021.

CITY STADE

3 offres (*BROSSEAU PAYSAGISTE, ID VERDE et VERDE TERRA*) ont été réceptionnées, dans le cadre du « lot n°2 - Espaces verts », pour l'aménagement du City Stade et du jardin d'enfants. Madame la Maire projette le chiffrage de ces 3 entreprises et le visuel des 4 jeux pour enfants retenus par la commission « Enfance jeunesse et sports ». Les montants étant sensiblement identiques, le choix doit se porter sur la qualité des jeux et du mobilier extérieur.

Elle précise alors que l'entreprise VERDE TERRA propose la mise en place de gravillons homologués pour les aires de jeux au lieu du revêtement sablé de ton jaune et une structure de la balançoire en aluminium, contre de l'acier pour les 2 autres entreprises.

Au vu de ces éléments, la structure aluminium étant plus performante et l'entretien de gravillons plus facile, les membres du conseil municipal sélectionnent à l'unanimité, l'offre de l'entreprise VERDE TERRA pour un montant HT de 49 830 €.

TRAVAUX RUE DU MARAIS RUE DES BRANDES

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU informe que le devis de l'entreprise BAUDRY, concernant la réalisation d'une passerelle en prolongement de la bande piétonne, est toujours en attente malgré des relances. Le sujet est ajourné.

RÉVISION DU PLU – REUNION 13

Madame la Maire rappelle que le PADD a été validé au conseil précédent. La première réunion de la phase 3 sur la traduction réglementaire du PLU informait notamment du changement de lexique pour les zones. La zone Ue (zone équipements) passera en zone UI (zone loisirs), la zone Ue correspondra quant à elle dorénavant à la zone économique.

Elle rappelle également la tenue de la réunion publique, le jeudi 03 février à 19h00 à la salle des Vallées.

CONVENTION VITARIS

Compte tenu de l'augmentation de l'activité et du nombre d'abonnés à la téléassistance, le Département a souhaité déléguer la gestion du service, mais également enrichir l'offre départementale par de nombreuses fonctionnalités. L'entreprise Vitaris déjà en charge de la partie technique a été retenue comme concessionnaire et prendra dorénavant en charge le suivi administratif et comptable. Le Département de Loire-Atlantique et Vitaris souhaitent poursuivre le partenariat engagé, une nouvelle convention tripartite est soumise au conseil, qui la valide à l'unanimité.

PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITÉS – ÉCOLE PÈRE CEYRAC DE PAULX

Dans le cadre de la convention passée avec l'école privée Père Ceyrac de Paulx, relative à la participation financière des frais de fonctionnement pour les enfants stéphanois scolarisés dans cet établissement et domiciliés dans les villages situés à proximité de Paulx, il convient de fixer pour l'année 2021/2022, le montant de la participation financière par élève. Cette année, 12 enfants sont concernés (4 maternelles et 8 élémentaires).

Pour rappel, les villages mentionnés dans la convention sont : La Ville en Bois, La Caraterie, La Jaumerie, La Guinefolle, L'Errière, Les Métairies.

Le conseil municipal décide alors de fixer la participation communale pour les élèves stéphanois domiciliés dans les villages cités dans la convention, et présents le jour de la rentrée de septembre 2021, aux mêmes montants que la participation financière fixée pour l'OGEC de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, soit :

- 1 300 € pour les maternelles
- 413 € pour les élémentaires

Le montant total versé à l'OGEC de l'école Père Ceyrac sera donc de 8 504 € au titre de l'année 2021/2022.

CAPTEURS DE CO2 DANS L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'entreprise PADIOU a été sollicité pour un devis de 4 capteurs pour les 3 classes et la salle de motricité de l'école publique. Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de reporter la décision. Cette décision a été appuyée sur les faits suivants :

- Nombre peu important d'enfants par classe,
- Grande superficie des classes
- Aérations quotidiennes...

CONVENTION DE FINANCEMENT – POSTE DE CHARGÉ DE PROJET CCSRA

Madame Sabrina JAUNET informe le conseil d'une embauche au sein de la communauté de communes, pour le poste de chargé de projet de mise en réseau des bibliothèques. Les objectifs sont d'acquies un logiciel et un portail internet commun aux neuf bibliothèques du territoire et de proposer des animations communes. Un travail d'harmonisation va être mené, une carte unique mise en place et une navette documentaire permettra aux collections de circuler à la fin de l'année 2022. Pour financer ce poste, la CCSRA a proposé que le reste à charge supporté par la collectivité (9000 €) reviendrait aux communes, part calculée sur un montant de 0,39 € par habitant, soit un coût d'environ 700 € pour la commune. Le conseil municipal valide à l'unanimité la convention de financement.

FOYER JEUNES

Dans le cadre du projet de foyer jeunes, la commission « Enfance, jeunesse et sports » a élaboré un planning prévisionnel des jours et des horaires d'ouverture du foyer jeunes. Avec cette base et au vu de leur expérience, l'IFAC a établi une proposition de convention précisant les différents temps :

- en face à face avec les jeunes pendant les périodes scolaires,
- en face à face pendant les vacances scolaires,
- les temps de préparation.

L'ensemble des temps nécessite le recrutement d'un 0,80 ETP réalisé par l'IFAC. Près de 65% du temps de l'animateur est en face à face, le reste est consacré à la préparation, à la gestion administrative et au développement de projets.

La convention sera conclue pour une durée de 3 ans, du 01 mars 2022 au 31 décembre 2024.

Le coût de fonctionnement pour la première année sera de 35 800,05 € et de 42 411,78 € pour les années complètes suivantes (*hors actualisation*).

Il sera également nécessaire d'accorder un budget pour les équipements du local. Madame la Maire précise que le départ, l'année passée, d'un agent (*non remplacé*) a réduit les charges de personnel d'environ 20 000 €, permettant de mieux absorber la charge de fonctionnement du foyer jeunes. Les aides de l'état (CAF) sont quant à elles très faibles sur le fonctionnement. Ce projet à destination de la jeunesse stéphanoise répondra aux attentes des parents et des jeunes de 11 à 17 ans relevées dans le questionnaire envoyé précédemment à la population. Le conseil municipal vote à l'unanimité la signature de la convention avec l'IFAC.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Éclairage public

Une réunion de pré piquetage avec le responsable du SYDELA et le chargé d'affaires de la SPIE a eu lieu. L'objectif étant d'inspecter l'état des luminaires de la 1^{ère} tranche (*lotissement du Vigneau*). Monsieur Philippe PARAIS indique que la majorité des mâts seront conservés, pour ceux à changer, 5 mâts sont stockés dans le clocher et pourront être utilisés. Les lignes sont en bon état et la séparation entre le réseau du lotissement et la rue des Vallées sera réalisable. Le délai d'approvisionnement des matériaux reporte la date de début de travaux au second trimestre.

Il informe également les élus d'une réunion le mercredi 02 février sur les économies partagées, des capteurs seront installées dans la salle de sports pour une mesure de températures et d'hygrométrie.

Lotissement « Les Hauts de la Combe »

Madame la Maire présente au conseil la première esquisse réalisée par le cabinet d'architecture « La Ville est Belle ». Une présentation sera également faite aux riverains courant février.

Sainte-Cécile

Les membres de la Stéphanoise invitent à fêter leur Sainte Patronne : Sainte Cécile, lors de la messe du dimanche 13 février à 10h00. Cette année, en raison de la crise sanitaire, le concert suivi du vin d'honneur, se déroulera le dimanche 03 avril à 11h00.

Fête de la musique

Une idée émerge doucement quant au déroulement de la fête de la musique du 25 juin 2022, organisée par la Stéphanoise. Un premier échange avec le président de l'association a eu lieu. La commission « Événementiel » se réunira prochainement.



Madame la Maire lève la séance.